



## Femmes solidaires

Maison des Ensembles

3-5 rue d'Aligre

75012 PARIS

Tél : 01 40 01 90 90

Fax : 01 40 01 90 81

[femmes.solidaires@wanadoo.fr](mailto:femmes.solidaires@wanadoo.fr)

[www.femmes-solidaires.org](http://www.femmes-solidaires.org)

Paris, le 26 avril 2011

## Femmes solidaires demande aux pouvoirs publics d'agir pour l'égalité professionnelle et salariale

Selon le classement 2010 du Forum Economique Mondial (organisateur du Forum de Davos), **la France se classe en 127<sup>ème</sup> position du point de vue de l'égalité professionnelle et salariale**, derrière de nombreux pays considérés comme moins développés. Une honte pour notre pays qui revendique l'égalité dans sa devise !

En France, les salaires annuels moyens des femmes travaillant dans les secteurs privé ou semi-public sont **inférieurs de 19%** à ceux des hommes.

**30%** des travailleuses françaises ont un **emploi à temps partiel** contre 6% des travailleurs ; en 2009, **les femmes représentaient 82% des salariés à temps partiel**.

**20% des femmes touchent le SMIC** ; les hommes ne sont que 10%.

Ces quelques chiffres, auxquels pourraient s'ajouter ceux relatifs à l'accès à la formation continue ou au montant des pensions de retraite, sont parfaitement représentatifs de la **situation inacceptable des femmes dans le monde du travail**.

Femmes solidaires demande donc, une nouvelle fois, aux pouvoirs publics de mettre en place des **actions concrètes** dont :

- la **revalorisation des bas salaires** et des professions où les femmes sont majoritairement présentes,
- l'obligation pour les entreprises, sous peine de sanction, d'attribuer **une part significative de leurs budgets de formation aux salariés les moins qualifiés et les plus précaires** qui sont majoritairement des femmes,
- **l'interdiction du recours au travail à temps partiel** si la création d'emplois à temps complet est possible,
- l'obligation d'une **représentation proportionnelle de chaque sexe dans les IRP** - Institutions Représentatives du Personnel- par rapport à leur poids dans le corps électoral (préconisation du rapport de Brigitte Grésy remis au Ministre du Travail en juillet 2009),
- la **révision du mode de calcul des retraites**, demandée par la Halde, sur la base des 100 meilleurs trimestres plutôt que des 25 meilleures années afin de tenir compte des interruptions de carrière des femmes.

Femmes solidaires appelle aussi **à se mobiliser sur ce sujet partout en France**  
à l'occasion des défilés du 1<sup>er</sup> mai.

Contact presse : virginie : 06.83.44.52.34

L'association Femmes Solidaires est reconnue mouvement d'éducation populaire  
bénéficie d'un statut consultatif spécial auprès du Conseil Économique et Social des Nations Unies  
et est membre du Comité Inter-Africain sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la sante des femmes et des enfants.